



Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Procès-verbal de la réunion du 03 octobre 2016

Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 11 juillet 2016
2. 7005 Projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2015
- Désignation d'un(e) rapporteur(e)
- Présentation du rapport général de la Cour des comptes
3. Divers

*

Présents : Mme Diane Adehm, M. Frank Arndt, M. André Bauler, M. Eugène Berger, M. Gusty Graas remplaçant Mme Anne Brasseur, M. Félix Eischen, M. Gast Gibéryen, M. Claude Haagen, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Josée Lorsché, M. Gilles Roth remplaçant Mme Martine Mergen, M. Roger Negri

M. Marc Gengler, Président de la Cour des comptes
M. Patrick Graffé, Vice-Président de la Cour des comptes

Mme Francine Cocard, de l'Administration parlementaire

Excusés: Mme Anne Brasseur, Mme Martine Mergen, M. Marcel Oberweis

*

Présidence: Mme Diane Adehm, Présidente de la Commission

*

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 11 juillet 2016

Le procès-verbal de la réunion du 11 juillet 2016 est approuvé.

2. 7005 Projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2015

a) Désignation d'un(e) rapporteur(e)

Mme la Présidente est désignée rapporteure du projet de loi sous rubrique.

b) Présentation du rapport général de la Cour des comptes

Sur base de la présentation jointe en annexe, les représentants de la Cour des comptes présentent le rapport général de la Cour relatif au projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2015.

La présentation couvre trois chapitres, à savoir

- le compte général suivant la législation nationale,
- le compte général suivant SEC2010,
- le compte général dans le contexte de la 17^e actualisation du Programme de stabilité et de croissance pour la période 2016-2020.

Dans le chapitre concernant le budget pour ordre, la Cour des comptes rappelle que «Malgré la recommandation de la Comexbu dans ses rapports sur les projets de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2013 et 2014 qui «invite le Gouvernement à trouver une solution aux difficultés techniques», le budget des recettes et dépenses pour ordre marque un déséquilibre de -6,67 millions d'euros. Dans le cadre de l'examen contradictoire du Ministère des Finances, le Ministre a parlé d'une «régularisation par une modification de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat.»».

Au niveau de l'analyse des dépenses et recettes des fonds spéciaux, la Cour des comptes relève que la Comexbu, dans ses rapports sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2011 et 2013 a émis plusieurs recommandations. Dans le cadre de l'examen contradictoire, le Ministère des Finances a répondu que la ventilation est de la responsabilité du ministre dont relève le fonds spécial et qu'il y avait absence d'exigences légales permettant d'obliger les ministères à fournir le détail des dépenses effectives.

Les avoirs des fonds spéciaux donnent lieu à une autre constatation de la part de la Cour des comptes. Le budget des recettes et dépenses pour 2015 a en effet fait état d'une autorisation d'emprunt de 1.500 millions d'euros dont 150 millions d'euros étaient destinés au Fonds des routes et 150 millions d'euros au Fonds du rail.

En 2015, aucun emprunt n'a cependant été émis. La Cour constate que la différence entre recettes et dépenses était de 59.764.220 euros et que l'alimentation des deux fonds spéciaux mentionnée s'est faite par le recours à des avances de trésorerie de 300 millions d'euros, régularisées par des dépassements de crédit.

Sans ces avances, les avoirs auraient, fin 2015, enregistré une baisse de -15,91%.

Les 258 mesures du «paquet pour l'avenir» ont, selon la Cour des comptes, eu un impact consolidé qui peut être chiffré comme suit:

- incidence budgétaire réelle pour 2015: 474,3 millions d'euros;
- incidence initialement prévue pour 2015: 560,9 millions d'euros.

La Cour constate que la hausse de la TVA et l'introduction de l'impôt d'équilibrage budgétaire temporaire représentent 61,5% des mesures de restructuration.

La Cour constate une hausse des déficits budgétaires alors que la situation économique est favorable:

- La situation financière de l'administration publique est plombée par les déficits de l'administration centrale qui affiche un solde négatif tout au long de la période 2010-2020. Ceci s'explique notamment par les transferts très importants vers la sécurité sociale.
- Pour la période 2017 à 2019, les déficits de l'administration centrale sont estimés à des niveaux analogues à ceux des années de crise (exemple 2010) ce qui devrait entraîner une hausse des déficits.

Dans le contexte de l'analyse du compte général selon la méthode SEC2010, la Cour rappelle que les dépenses liées à la sécurité sociale et aux pensions vont augmenter. Un rapport sur le vieillissement de la population revoit à la baisse l'augmentation initialement prévue des dépenses liées à l'âge. Selon la Cour, cette révision est presque exclusivement imputable à des projections démographiques plus favorables. Si l'augmentation de la population ne devait pas atteindre les niveaux projetés, il y aurait risque d'explosion des dépenses liées au vieillissement (à politique inchangée).

En ce qui concerne l'endettement du pays, la Cour des comptes rappelle que le besoin de financement de l'administration centrale influence donc la dynamique de la dette publique. Les prévisions notent que la dette consolidée de l'administration publique augmente de 11,17 milliards d'euros en 2015 à 16,10 milliards d'euros en 2020, soit une hausse moyenne d'un milliard d'euros par an.

La Cour constate qu'en période de conjoncture favorable, la dette publique brute progresse aussi bien en niveau absolu qu'en pourcents et ce malgré l'objectif du Gouvernement de renverser la tendance à la hausse de la dette publique.

Le ratio de la dette publique par rapport au PIB augmente de 21,5% en 2015 à 23,5% en 2020. Cette faible progression de la dette publique exprimée en pourcents du PIB est surtout le résultat de la croissance du PIB sur la période considérée.

Dans le contexte de la 17^e actualisation du Programme de stabilité et de croissance, l'objectif à moyen terme (OMT) pour la période 2017-2019 passe de +0,5% à -0,5% du PIB. Or, cette évolution repose sur les projections optimistes et favorables de l'Ageing Report 2015 avec une population qui devrait atteindre 1 million d'habitants dès 2045. Il y aurait donc

- une augmentation de la population résidente et du nombre de frontaliers, ce qui nécessitera une augmentation des investissements en infrastructures et une hausse des dépenses d'éducation et de santé; ainsi que
- le risque de chocs externes (Brexit / incertitudes géopolitiques / environnement fiscal international)

qui font que l'impact sur les dépenses publiques est difficile à évaluer.

Le fait que l'augmentation de la population dépend d'une croissance économique soutenue soulève en plus la question du modèle économique socialement et écologiquement durable pour l'avenir du pays.

c)Echange de vues

Le représentant de la sensibilité politique ADR rend attentif à une différence de +89,93 millions d'euros provenant de la vente de bâtiments. Cette recette n'était initialement pas prévue au projet de budget pour 2015, selon la Cour des comptes.

Malgré une forte croissance économique, il serait utile, selon le représentant de la sensibilité politique ADR, de pouvoir évaluer les conséquences financières de l'accroissement de la population. A partir de quel moment l'impact de rentrées financières (impôts, sécurité sociale) sera-t-il inférieur aux coûts engendrés par l'accroissement? M. le Président de la Cour des comptes estime que de telles évaluations sont extrêmement compliquées à réaliser. La Cour ne peut que se limiter à des constatations.

Un membre du groupe parlementaire DP n'est pas d'accord avec l'analyse que la croissance génère automatiquement plus de richesse. L'orateur ne partage pas non plus l'analyse de la Cour des comptes en ce qui concerne la progression de la dette publique.

Un membre du groupe parlementaire CSV demande des précisions concernant le remboursement ainsi que le refinancement de la dette publique. Les représentants de la Cour des comptes renvoient au rapport de la Cour sur le projet de budget des recettes et dépenses pour 2017 ayant trait aux prêts à court terme.

En réponse à plusieurs questions concernant l'évolution de dépenses, les représentants de la Cour des comptes rappellent que de telles analyses sont faites dans le contexte de l'examen des projets de budget.

Un représentant du groupe parlementaire LSAP demande comment sont alimentés les fonds. Les représentants de la Cour des comptes expliquent qu'ils ne disposent pas des données nécessaires qui leur permettraient d'évaluer toutes les situations. Ils recommandent que la Chambre demande au Ministre des Finances de fournir davantage de données sur l'alimentation des fonds spéciaux.

3. Divers

Mme la Présidente informe que la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire ne pourra pas tenir sa réunion du 17 octobre dans les locaux de la Cour des comptes européenne en absence d'une autorisation du Bureau de la Chambre.

* * *

Luxembourg, le 24 novembre 2016

La secrétaire,
Francine Cocard

La Présidente,
Diane Adehm

Rapport général de la Cour des comptes sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'Etat de l'exercice 2015

Sommaire

Table des matières : Trois chapitres

1. Compte général 2015 suivant la législation nationale
2. Compte général 2015 suivant SEC 2010
3. Compte général 2015 dans le contexte de la 17^e actualisation du Programme de stabilité et de croissance pour la période 2016-2020

1. Compte général 2015 suivant la législation nationale

Balance du compte général de l'Etat de l'exercice 2015

• Recettes et dépenses courantes et en capital

➤ Résultat négatif de **460.725.592,81 €**

• Recettes et dépenses pour ordre

➤ Résultat négatif de **25.173.188,42 €**

• Recettes et dépenses des fonds déposés à la Trésorerie de l'Etat

➤ Résultat négatif de **209.700.928,62 €**

Recettes et dépenses courantes et en capital

| | |
|--|-----------------------|
| Report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital de l'année précédente | -672.550.427,75 |
| Recettes | 12.818.774.906,55 |
| Dépenses | 13.279.500.499,36 |
| Excédent de dépenses | 460.725.592,81 |
| Report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital | -1.133.276.020,56 |

Recettes et dépenses pour ordre

| | |
|---|----------------------|
| Report du solde des recettes et dépenses pour ordre de l'année précédente | 18.507.534,75 |
| Recettes pour ordre | 6.274.179.401,83 |
| Dépenses pour ordre | 6.299.352.590,25 |
| Excédent de dépenses pour ordre | 25.173.188,42 |
| Report du solde des recettes et dépenses pour ordre | -6.665.653,67 |

Recettes et dépenses des fonds déposés à la Trésorerie de l'Etat

| | |
|--|-----------------------|
| Report du solde des recettes et dépenses de l'année précédente | 2.725.776.418,57 |
| Recettes | 4.182.946.368,57 |
| Dépenses | 4.392.647.297,19 |
| Excédent de dépenses | 209.700.928,62 |
| Report du solde des recettes et dépenses | 2.516.075.489,95 |

1. Compte général 2015 suivant la législation nationale

Situation globale de l'exécution du budget 2015 (page 10)

- Budget définitif 2015

- Déficit prévu de **568,34 millions d'euros**

- Compte général 2015

- Déficit de **460,73 millions d'euros**

- Différence **107,62 millions d'euros** :

- augmentation significative des recettes en capital :

- Vente de bâtiments: + **89,93 millions d'euros**
- Vente de participations de l'Etat: + **29,67 millions d'euros**

| | Budget définitif 2015 | Compte général 2015 | Variation | |
|--------------------------------|--------------------------|------------------------|-----------------------|---------|
| | | | en valeur | en % |
| Recettes | | | | |
| - courantes | 12.304.543.548,00 | 12.614.842.807,93 | 310.299.259,93 | 2,52% |
| - en capital | 73.043.900,00 | 203.932.098,62 | 130.888.198,62 | 179,19% |
| Total recettes (1) | 12.377.587.448,00 | 12.818.774.906,55 | 441.187.458,55 | 3,56% |
| Dépenses | | | | |
| - courantes | 11.824.099.971,00 | 11.753.069.004,81 | -71.030.966,19 | -0,60% |
| - en capital | 1.121.831.035,00 | 1.526.431.494,55 | 404.600.459,55 | 36,07% |
| Total dépenses (2) | 12.945.931.006,00 | 13.279.500.499,36 | 333.569.493,36 | 2,58% |
| Excédent de dépenses (2) - (1) | | | | |
| | -568.343.558,00 | -460.725.592,81 | 107.617.965,19 | |

1. Compte général 2015 suivant la législation nationale

Recettes du budget 2015 (page 13)

Les recettes totales effectives dépassent les prévisions du budget définitif de 3,56%

Evolution des principaux impôts directs entre 2014 et 2015:

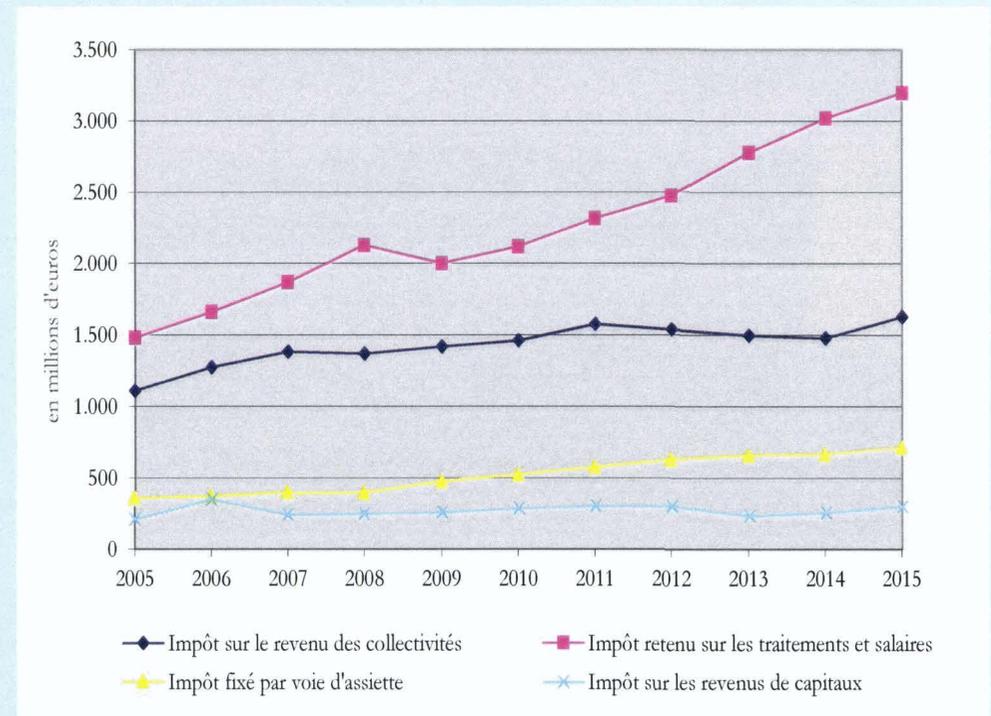
• Augmentation substantielle ↗

- des impôts sur le revenu des collectivités (+ 150,13 millions d'euros; + 10,2%)

➤ Conditions macroéconomiques très favorables

- des impôts retenus sur les traitements et salaires (+177,52 millions d'euros; + 5,9%)

➤ Evolution de la masse salariale plus importante que prévue

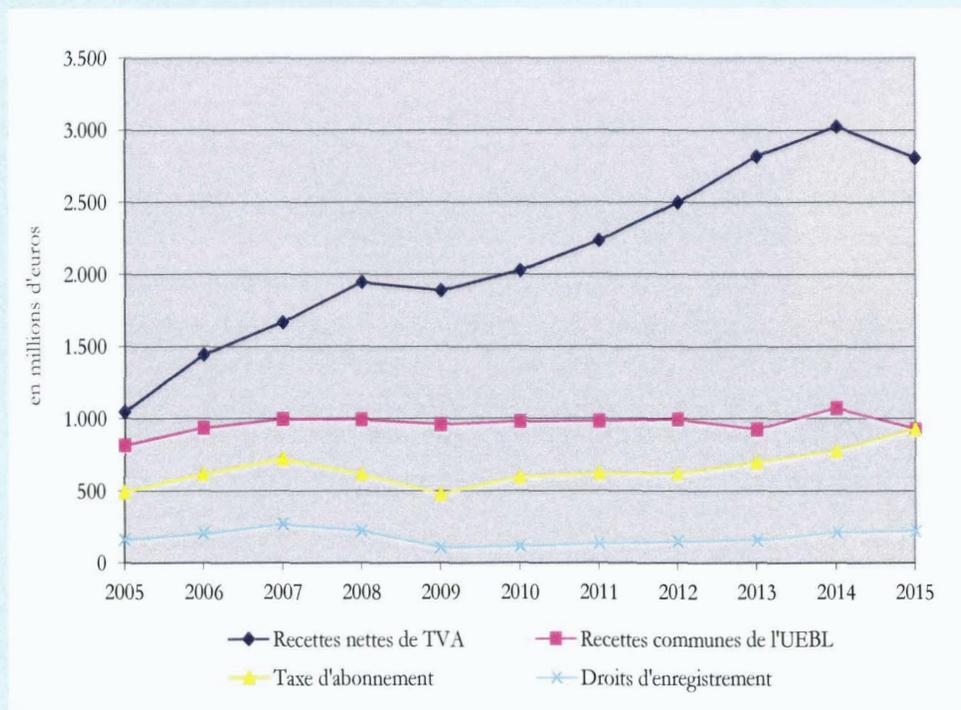


1. Compte général 2015 suivant la législation nationale

Recettes du budget 2015

Evolution des principaux impôts indirects entre 2014 et 2015:

- Augmentation ↗
 - de la taxe d'abonnement (+ 148,26 millions d'euros; +19,2%)
 - évolution positive des marchés boursiers
 - des droits d'enregistrement (+ 11,78 millions d'euros; +5,7%)
 - dynamisme des transactions sur le marché immobilier
- Diminution ↘
 - des recettes nettes de TVA (-217,73 millions d'euros; -7,2%)
 - baisse des recettes liées au commerce électronique
 - des recettes communes de l'UEBL (-144,56 millions d'euros; -13,6%)
 - baisse des ventes de cigarettes, d'alcool et de carburant



1. Compte général 2015 suivant la législation nationale

Dépenses du budget 2015 (page 17)

Comparaison Budget 2015 / Compte général 2015:

- Dépenses totales effectives supérieures de 2,58% par rapport aux prévisions
 - ↗ subventions d'exploitation
 - ↗ transferts de revenus aux administrations privées
 - ↗ achat de terrains et bâtiments dans le pays
 - ↗ dotations de fonds de réserve
- Dépenses courantes effectives inférieures de 0,60% par rapport aux prévisions
- Dépenses en capital effectives supérieures de 36,07% par rapport aux prévisions

| Compte général 2015 | Dépenses courantes | Dépenses en capital | Total des dépenses effectuées |
|--------------------------------|--------------------|---------------------|-------------------------------|
| Total des dépenses budgétaires | 11.753.069.004,81 | 1.526.431.494,55 | 13.279.500.499,36 |

| Variations significatives des dépenses totales par classe de compte | Budget 2015 | Compte 2015 | Différence montant |
|---|------------------|------------------|-----------------------|
| Subventions d'exploitation | 405.081.415,00 | 532.572.454,09 | 127.491.039,09 |
| Transferts de revenus aux administrations privées | 331.439.511,00 | 432.641.074,88 | 101.201.563,88 |
| Achat de terrains et bâtiments dans le pays | 18.845.000,00 | 104.030.569,99 | 85.185.569,99 |
| Dotations de fonds de réserve | 2.659.813.844,00 | 2.990.316.363,00 | 330.502.519,00 |

| Variations des dépenses | Budget 2015 | Compte 2015 | Variation en montant | Variation en % |
|-------------------------|-------------------|-------------------|-------------------------|-----------------|
| Dépenses courantes | 11.824.099.971,00 | 11.753.069.004,81 | - 71.030.966,19 | - 0,60% |
| Dépenses en capital | 1.121.831.035,00 | 1.526.431.494,55 | + 404.600.459,55 | + 36,07% |

1. Compte général 2015 suivant la législation nationale

Budget pour ordre

- Budget pour ordre concerne des fonds qui ne font que transiter par la Trésorerie de l'Etat: opérations financières qui devraient être budgétairement neutres pour l'Etat
- Art 78(3) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat :
 - Dépenses pour ordre ne peuvent pas dépasser les recettes pour ordre
- Compte général 2015
 - Déséquilibre du budget des recettes et dépenses pour ordre de **-6,67 millions d'euros**

➔ **Malgré la recommandation de la Comexbu dans ses rapports sur les projets de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2013 et 2014 qui « invite le Gouvernement à trouver une solution aux difficultés techniques »**

Examen contradictoire du Ministère des Finances

Régularisation par une modification de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat.

| Article | Recettes pour ordre | s | Différence | Solde cumulé 1988-2015 |
|--------------|-------------------------|-------------------------|-----------------------|------------------------|
| 5 | 4.242.275.834,86 | 4.242.275.834,86 | 0,00 | -0,01 |
| 6 | 274.871,05 | 320.949,77 | -46.078,72 | -929.992,36 |
| 7 | 4.768.620,98 | 25.951.047,64 | -21.182.426,66 | -20.437.502,11 |
| 18 | 1.240.818,10 | 3.941.841,15 | -2.701.023,05 | 6.406.016,24 |
| 19 | 3.420.111,00 | 3.624.028,22 | -203.917,22 | 1.284.426,82 |
| 30 | 272.933,89 | 157.600,96 | 115.332,93 | 141.665,63 |
| 33 | 0,00 | 61.674,12 | -61.674,12 | -61.674,12 |
| 34 | 0,00 | 10.488,72 | -10.488,72 | -10.488,72 |
| 35 | 12.000.000,00 | 15.176.249,92 | -3.176.249,92 | -3.990.996,74 |
| 37 | 20.950.179,43 | 19.461.358,83 | 1.488.820,60 | -2.062.300,61 |
| 38 | 19.110.593,70 | 18.881.787,68 | 228.806,02 | 424.050,42 |
| 43 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | -18.925,35 |
| 44 | 16.342.011,33 | 15.103.485,68 | 1.238.525,65 | 5.411.028,12 |
| 48 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 203.969,21 |
| 51 | 2.783.331,15 | 2.585.732,31 | 197.598,84 | -384.330,99 |
| 52 | 185.535,95 | 81.329,11 | 104.206,84 | 816.114,03 |
| 53 | 356.723,51 | 149.349,07 | 207.374,44 | -139.461,37 |
| 56 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 43.841,18 |
| 57 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 139.756,57 |
| 58 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 5.588,85 |
| 61 | 471.108,37 | 32.781,81 | 438.326,56 | 681.163,04 |
| 66 | 0,00 | 61.250,06 | -61.250,06 | -258.965,66 |
| 70 | 59.500,00 | 13.693,09 | 45.806,91 | 54.898,11 |
| 72 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 7.193,00 |
| 73 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 6.594,26 |
| 77 | 178.799,99 | 145.228,72 | 33.571,27 | 76.885,54 |
| 81 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 1.125.000,00 |
| 85 | 751.988,84 | 778.645,51 | -26.656,67 | -63.437,78 |
| 86 | 134.926,20 | 131.158,02 | 3.768,18 | -3.092,55 |
| 87 | 0,00 | 194.709,50 | -194.709,50 | 33.936,60 |
| 88 | 0,00 | 1.610.852,02 | -1.610.852,02 | 4.833.387,08 |
| Total | 4.325.577.888,35 | 4.350.751.076,77 | -25.173.188,42 | -6.665.653,67 |

1. Compte général 2015 suivant la législation nationale

Fonds spéciaux (pages 21 et suivantes)

Défaut de ventilation détaillée des dépenses par projet

- Fonds **d'équipement sportif national**
- Fonds pour les **monuments historiques**
- Fonds pour la **protection de l'environnement**
- Fonds **d'orientation économique et sociale pour l'agriculture**
- Fonds spécial pour le **financement des infrastructures socio-familiales dépendant du ministère de la Famille**
- Fonds spécial pour le **financement des infrastructures d'enseignement privé et des infrastructures socio-familiales dépendant du ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse**

➤ **Malgré les recommandations de la Comexbu dans ses rapports sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2011 et 2013**

Examen contradictoire du Ministère des Finances

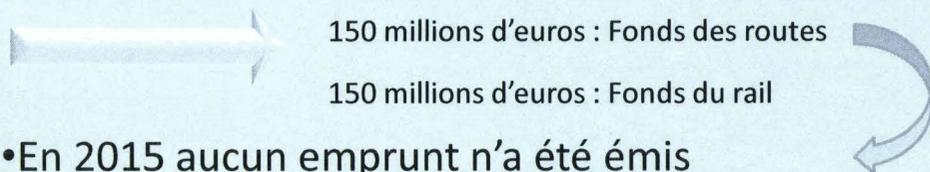
Ventilation est de la responsabilité du ministre dont relève le fonds spécial

- Absence d'exigences légales pour fournir le détail des dépenses effectives

1. Compte général 2015 suivant la législation nationale

Evolution des avoirs des fonds spéciaux

- ↗ des avoirs de 59.764.220 euros (+3,96%)
- Projet de budget 2015 avait prévu une ↘ des avoirs de 12,08%
 - Recettes + élevées que prévues (+65,51 millions d'euros)
 - Dépenses - élevées que prévues (-175,03 millions d'euros)
- Budget 2015 → Autorisation emprunt de 1.500 millions d'euros



- En 2015 aucun emprunt n'a été émis

Mais → Alimentation de ces deux fonds spéciaux par le recours à des avances de Trésorerie de 300 millions d'euros, régularisées par des dépassements de crédit.

Sans ces avances → Avoirs fin 2015 ↘ 15,91%

| Avoirs au 01.01.2015 | Alimentation budgétaire | Recettes | Dépenses | Avoirs au 31.12.2015 |
|--|----------------------------|---------------|-------------------|-------------------------|
| 1.509.698.348 | 3.203.191.023 | 4.158.245.924 | 4.098.481.703 | 1.569.462.569 |
| Différence entre recettes et dépenses : | | | 59.764.220 | |

1. Compte général 2015 suivant la législation nationale

Evolution des recettes des fonds spéciaux de l'Etat

Différence de 65,51 millions d'euros (+1,6%)

1. Alimentations supplémentaires (dépassements des crédits)

- Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture: +60 millions d'euros
- Fonds pour la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation dans le secteur privé : +10 millions d'euros
- Fonds de pension: +2,50 millions d'euros
- Fonds social culturel: +0,56 million d'euros

2. Recettes propres moins élevées que prévues

- Fonds de pension (↘ de la retenue pour pension) : -20,94 millions d'euros
- Fonds communal de dotation financière (↘ du produit des taxes) : -12,87 millions d'euros
- Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture (↘ des recettes FEOGA/FEADER) : -6,14 millions d'euros

3. Recettes propres plus élevées que prévues

- Fonds du rail (↗ des restitutions de TVA et des redevances) : +32,84 millions d'euros

| Recettes 2015 (projet de budget 2015) | Recettes 2015 (compte général 2015) | Variation en euros |
|--|--|--------------------|
| 4.092.738.139 | 4.158.245.924 | 65.507.785 |

1. Compte général 2015 suivant la législation nationale

Evolution des dépenses des fonds spéciaux de l'Etat

Différence de -175,03 millions d'euros (-4,1%)

| Dépenses 2015 (projet de budget 2015) | Dépenses 2015 (compte général 2015) | Variation en euros |
|--|--|---------------------|
| 4.273.507.000 | 4.098.481.703 | -175.025.297 |

1. Dépenses sous-estimées

| | Budget 2015 | Compte 2015 | Variation |
|--|-------------|-------------|---------------------|
| Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture | 72.659.000 | 78.348.013 | +5.689.013 |
| Fonds pour l'entretien et pour la rénovation des propriétés immobilières de l'Etat | 56.305.000 | 61.364.262 | +5.059.262 |
| Fonds du rail | 345.503.000 | 462.187.086 | +116.684.086 |
| Fonds d'équipement militaire | 64.009.000 | 71.555.861 | +7.546.861 |

2. Dépenses sur-estimées

| | Budget 2015 | Compte 2015 | Variation |
|--|-------------|-------------|--------------------|
| Fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales dépendant du ministère de la Famille | 48.000.000 | 15.508.711 | -32.491.289 |
| Fonds spécial pour le financement des infrastructures d'enseignement privé et des infrastructures socio-familiales dépendant du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse | 65.000.000 | 38.874.090 | -26.125.910 |
| Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux | 20.161.000 | 2.059.546 | -18.101.454 |
| Fonds pour le financement des infrastructures hospitalières | 58.859.000 | 31.494.848 | -27.364.152 |

1. Compte général 2015 suivant la législation nationale

«Paquet pour l'avenir » et mesures de restructuration : impact exercice 2015 (page 32)

1. 258 mesures du « Paquet pour l'avenir »

- Incidence budgétaire réelle pour 2015: 182,7 millions d'euros
- Incidence initialement prévue : 191,7 millions d'euros

-4,6%

2. Augmentation de certains taux de TVA

- Incidence budgétaire réelle pour 2015: 207,0 millions d'euros
- Incidence initialement prévue : 250,2 millions d'euros

-17,3%

3. Impôt d'équilibrage budgétaire temporaire (IEBT)

- Incidence budgétaire réelle pour 2015 : 84,6 millions d'euros
- Incidence initialement prévue : 119,0 millions d'euros

-28,9%

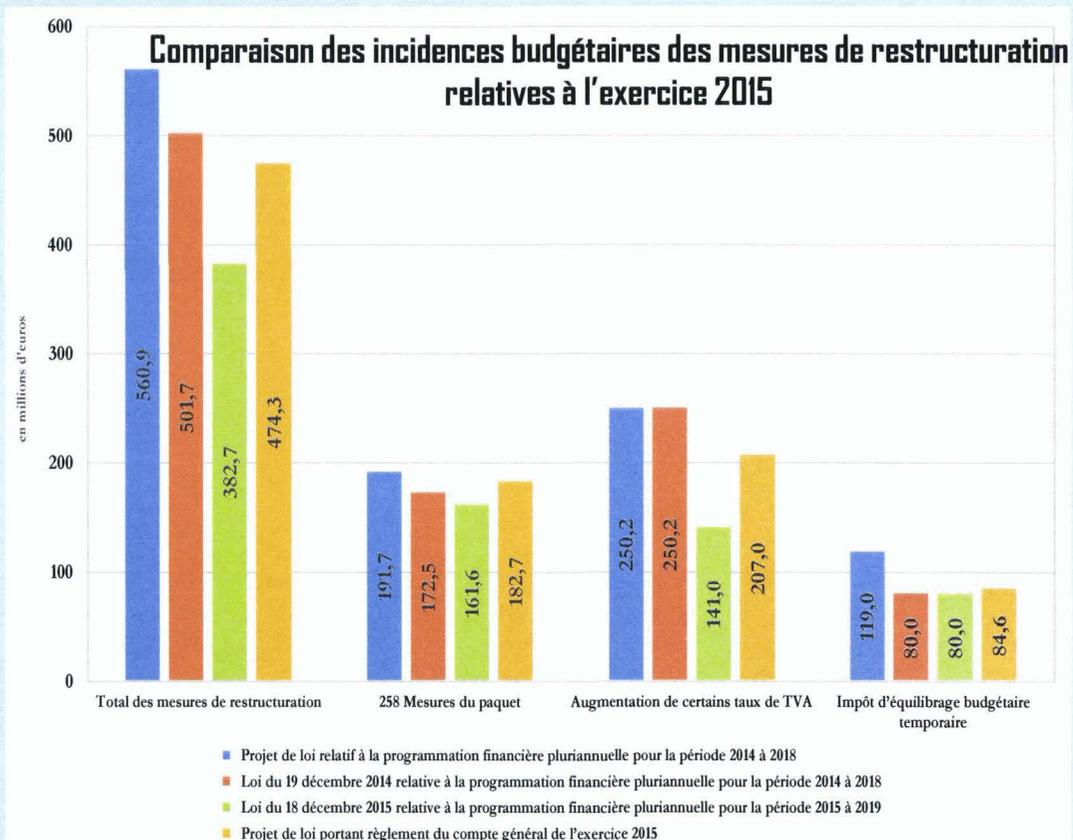
Impact consolidé

- Incidence budgétaire réelle pour 2015 : 474,3 millions d'euros
- Incidence initialement prévue : 560,9 millions d'euros

-25,4%

Constat

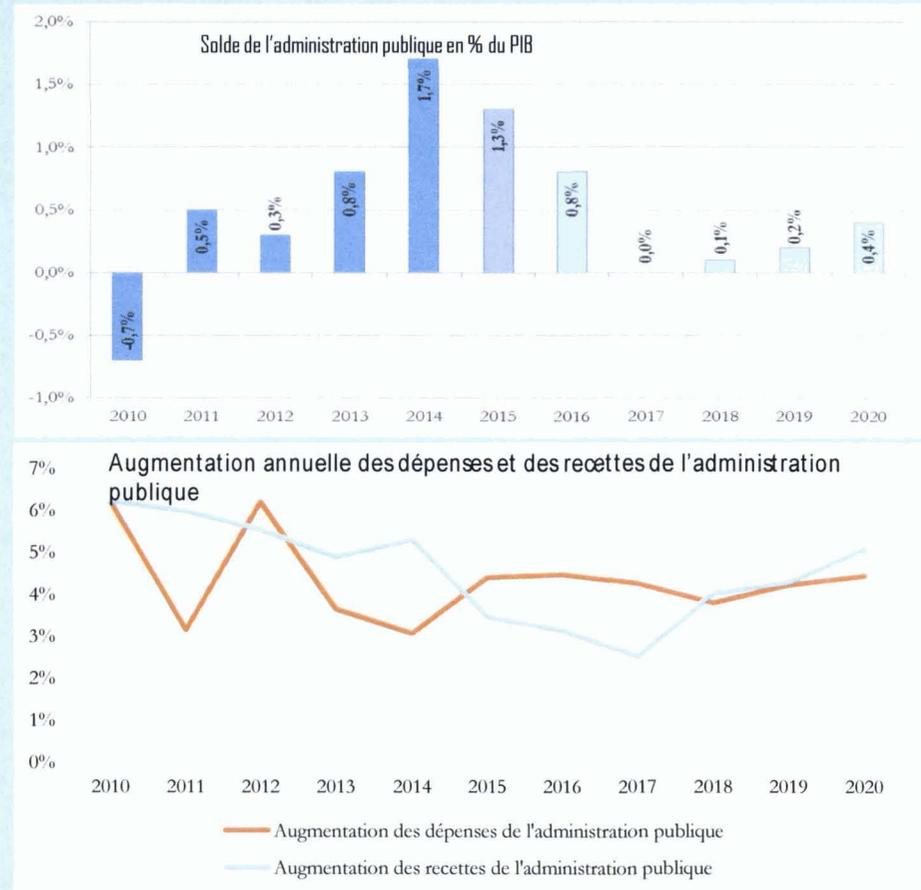
TVA et impôt d'équilibrage budgétaire temporaire
=> 61,5% des mesures de restructuration



2. Compte général suivant SEC 2010

Solde financier de l'administration publique (2010-2020) (page 38)

- 2010 : solde négatif → Suite à la crise de 2008-2009
- 2014 : pic au niveau du solde (+834,3 millions d'euros)
- 2015 :
 - le budget 2015 tablait encore sur un déficit de l'administration publique alors que le projet de loi portant sur le compte général 2015 annonce un solde 1,3% du PIB
 - Solde de l'exercice 2015 (1,3%) en diminution par rapport à 2014 (1,7%)
- Prévisions 2016-2020 : ↘ du solde
 - Baisse projetée en raison des adaptations prévues au niveau de la fiscalité
- Evolution des recettes et des dépenses de l'administration publique:
 - En 2014 : ↗ des recettes (+5,3 %) > ↗ des dépenses (+3,1%)
 - 2015-2017 : ↗ des recettes < ↗ des dépenses
 - A partir de 2018 : ↗ des recettes va de pair avec ↗ des dépenses

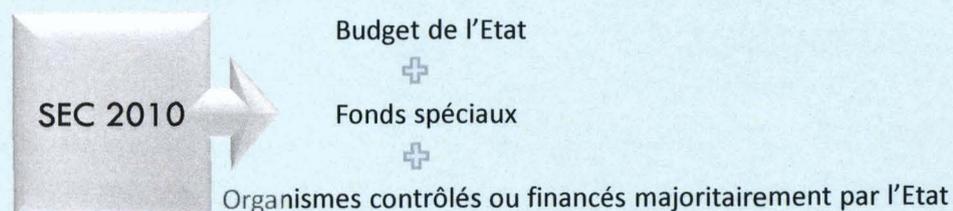


2. Compte général suivant SEC 2010

Solde financier des sous-secteurs de l'administration publique (2010-2020)

• Administration publique comprend 3 sous-secteurs:

1. Administration centrale



2. Administrations locales

3. Administrations de sécurité sociale

• Soldes négatifs de l'administration centrale et ses répercussions:

➤ La situation financière de l'administration publique est plombée par les déficits de l'administration centrale qui affiche un solde négatif tout au long de la période 2010-2020. Ceci s'explique notamment par les transferts très importants vers la sécurité sociale.

➤ Période 2017 à 2019: des déficits de l'administration centrale analogues à ceux des années de crise (exemple 2010) :

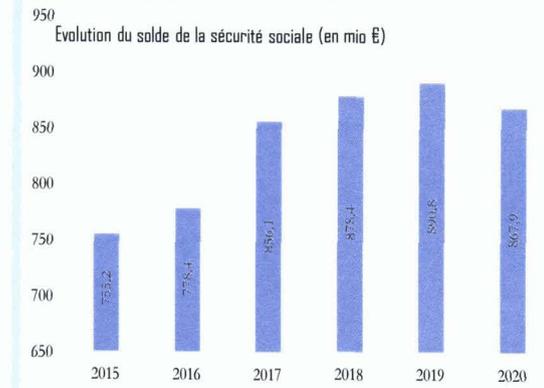
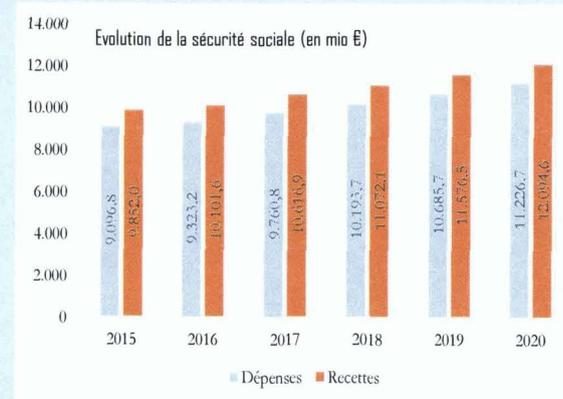
- ↗ des déficits

| Exercice | Administration publique  | | Administration centrale  | | Administrations locales  | | Sécurité sociale  | |
|-------------|---|----------|---|----------|---|----------|--|----------|
| | mio € | % du PIB | mio € | % du PIB | mio € | % du PIB | mio € | % du PIB |
| 2010 | -264,5 | -0,7 | -943,6 | -2,4 | 63,9 | 0,2 | 615,2 | 1,6 |
| 2011 | 221,4 | 0,5 | -702,1 | -1,7 | 132,1 | 0,3 | 791,3 | 1,9 |
| 2012 | 115,0 | 0,3 | -903,2 | -2,1 | 228,3 | 0,5 | 789,9 | 1,8 |
| 2013 | 363,3 | 0,8 | -498,4 | -1,1 | 168,8 | 0,4 | 693,0 | 1,5 |
| 2014 | 834,3 | 1,7 | -77,7 | -0,2 | 157,6 | 0,3 | 754,3 | 1,5 |
| 2015 | 671,7 | 1,3 | -207,4 | -0,4 | 123,9 | 0,2 | 755,2 | 1,5 |
| 2016 | 408,6 | 0,8 | -469,9 | -0,9 | 100,1 | 0,2 | 778,4 | 1,4 |
| 2017 | 26,1 | 0,0 | -988,5 | -1,7 | 158,5 | 0,3 | 856,1 | 1,5 |
| 2018 | 86,1 | 0,1 | -924,4 | -1,5 | 132,1 | 0,2 | 878,4 | 1,4 |
| 2019 | 106,5 | 0,2 | -901,3 | -1,4 | 117,0 | 0,2 | 890,8 | 1,4 |
| 2020 | 279,8 | 0,4 | -756,5 | -1,1 | 168,4 | 0,2 | 867,9 | 1,3 |

2. Compte général suivant SEC 2010

Situation des administrations de sécurité sociale (2015-2020)

- 2015-2020 : ↗ des dépenses (+4,3%) > ↗ des recettes (+4,2%)
 - Evolution favorable : Solde passe de 755 millions d'euros (2015) à 868 millions d'euros (2020)
- Evolution des recettes :
 - Largement tributaire de l'évolution de l'emploi et de la conjoncture économique
- Evolution des dépenses :
 - Réforme de l'Assurance pension en 2012
 - ❖ Evaluation du système de retraite en 2016 par le « Groupe des Pensions »
 - Projet de réforme de l'Assurance dépendance : → Entrée en vigueur prévue pour 2017



Ageing Report 2012

- Population 2060 → 730.000
- Dépenses liées au vieillissement : 29,8% PIB

Ageing Report 2015

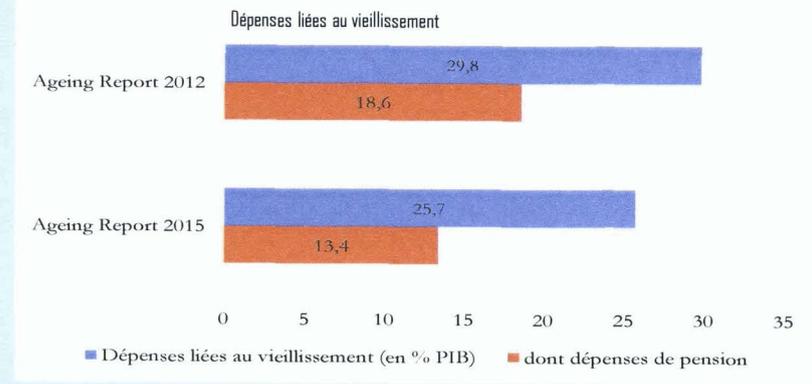
- Population 2060 → 1.100.000
- Dépenses liées au vieillissement : 25,7% PIB

Ageing Report 2015:

- Augmentation prévue des dépenses liées à l'âge est revue à la baisse
- Révision presque exclusivement imputable à des projections démographiques plus favorables

Si l'augmentation de la population ne devait pas atteindre les niveaux projetés :

- A politique inchangée : Risque d'explosion des dépenses liées au vieillissement



2. Compte général suivant SEC 2010

Dettes consolidées de l'administration publique (page 46)

- Dette de l'administration centrale
- Dette des administrations locales
- Dette des administrations de sécurité sociale

Dettes consolidées de
l'administration
publique

• **Situation 2015** : la dette brute de l'administration publique est de **11,17** milliards d'euros ou **21,5%** du PIB

Remarque : La dette consolidée se compose de l'endettement de l'administration centrale et de celui des administrations locales, la situation de la sécurité sociale étant structurellement excédentaire.

➤ Le besoin de financement de l'administration centrale influence donc la dynamique de la dette publique.

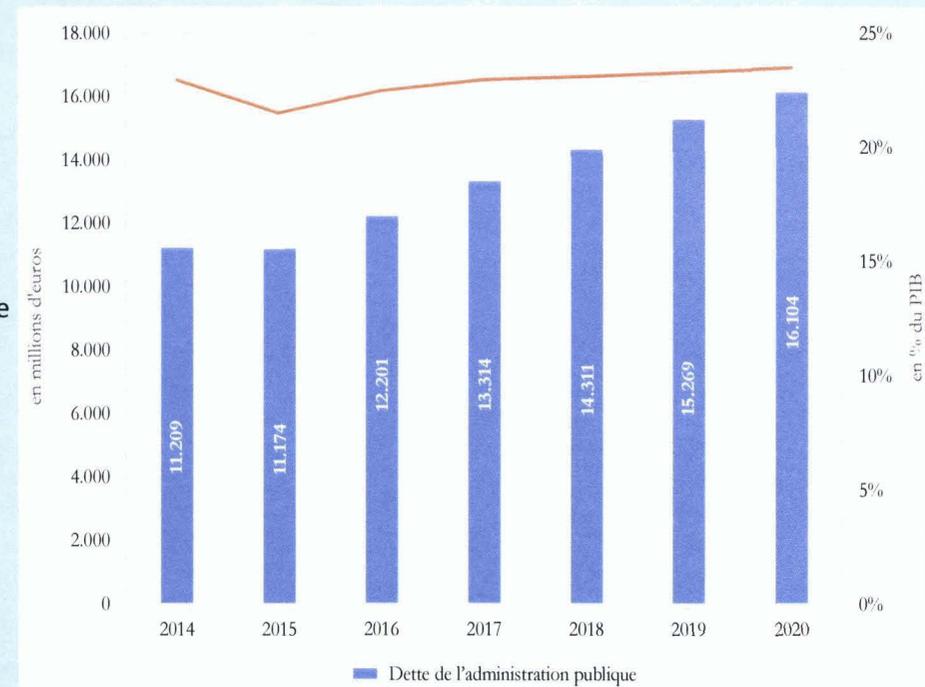
• Evolution de la dette publique 2014-2020 (17^e actualisation du PSC)

➤ La dette consolidée de l'administration publique augmente de **11,17** milliards en 2015 à **16,10** milliards d'euros en 2020, soit une hausse moyenne d'un milliard d'euros par an.

➤ La Cour constate qu'en période de conjoncture favorable, la dette publique brute progresse aussi bien en niveau absolu qu'en % et ce malgré l'objectif du Gouvernement de renverser la tendance à la hausse de la dette publique.

➤ Le ratio de la dette publique par rapport au PIB augmente de **21,5%** en 2015 à **23,5%** en 2020, Cette faible progression de la dette publique exprimée en % du PIB est surtout le résultat de la croissance du PIB sur la période considérée.

Evolution de la dette de l'administration publique



2. Compte général suivant SEC 2010

Investissements directs de l'administration publique (page 49)

SEC 2010

Investissements directs (Formation de capital)

- Formation brute de capital fixe
- Variation des stocks
- Acquisitions moins cessions d'objets de valeur

1. Evolution des investissements directs de l'administration publique

- 2015 : 2.001 millions d'euros

3,8% du PIB

➔ Augmentation de 16,5% par rapport à 2014

- 2016 -2020 : Investissements stables en termes absolus

Ratio Investissements/PIB en diminution de 4,2% à 3,4%

2. Evolution des investissements directs de l'administration centrale

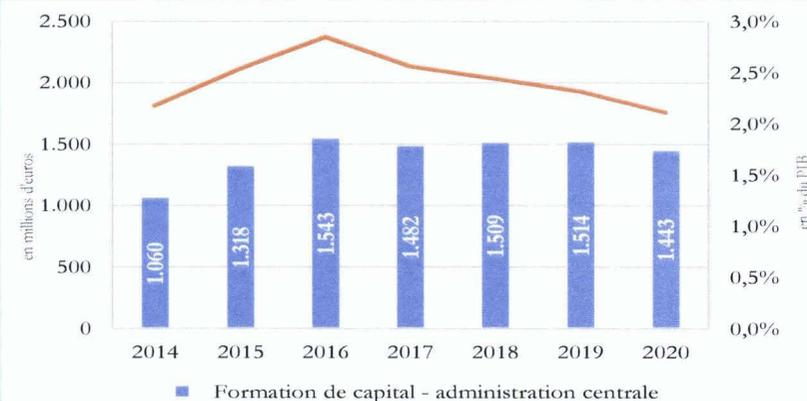
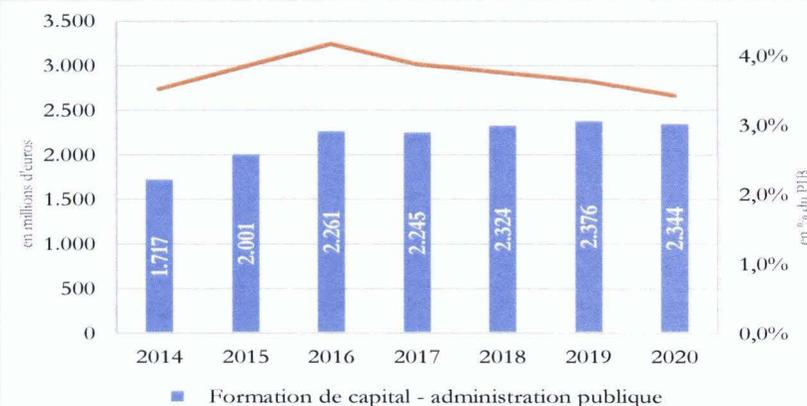
- 2015 : 1.318 millions d'euros

2,5% du PIB

➔ Augmentation de 24,4% par rapport à 2014

- 2016 -2020 : Investissements stables en termes absolus

Ratio Investissements/PIB en diminution de 2,8% à 2,1%



Ralentissement global des investissements d'ici 2020

3. 17^e actualisation du PSC : Objectif budgétaire à moyen terme (page 53)

Pacte de stabilité et de croissance

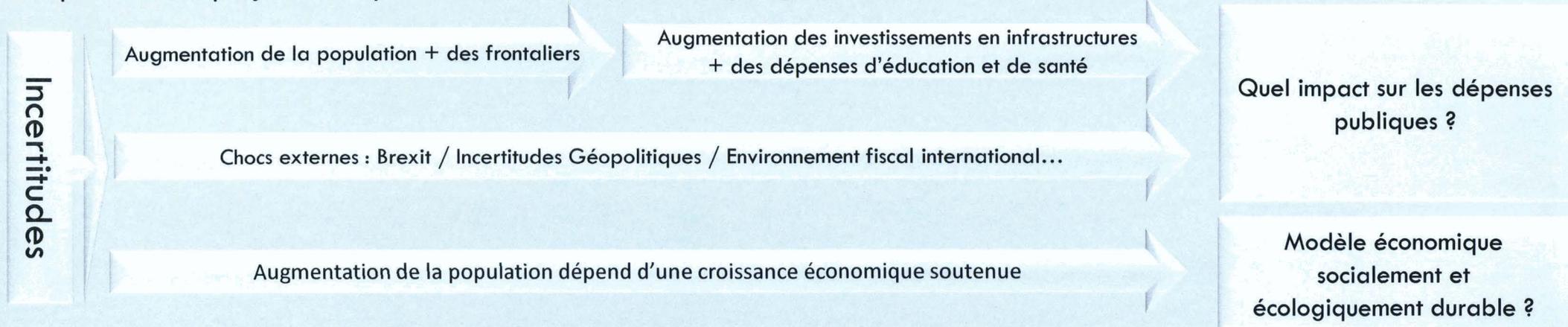
Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'UE

Loi du 12 juillet 2014 relative à la coordination et à la gouvernance des finances publiques

OMT = Cible d'équilibre des finances publiques

17^e actualisation du PSC → OMT 2017-2019 passe de +0,5% à -0,5% du PIB

➤ Repose sur les projections optimistes et favorables de l'Ageing Report 2015 → Population > 1 million d'habitants dès 2045



OMT repose sur des projections incertaines